



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BERNES-SUR-OISE

95340 VAL-D'OISE

Envoyé en préfecture le 16/11/2023

Reçu en préfecture le 16/11/2023

Publié le

ID : 095-219500584-20231113-2023_25_02-AR

S²LO

N° 2023-25

Tél. : 01 34 70 03 11

Fax : 01 30 34 27 68

e-mail : mairie@bernes95.fr

Toute correspondance
est à adresser à Mr le Maire

DECISION DU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-21 et suivants,

Vu la décision du Maire n°2023-23,

Considérant l'erreur de numérotation,

Le Maire, au nom de la commune, signe le contrat de contrôles bactériologiques pour la restauration scolaire, avec la SARL AQCF-3 rue d'Amsterdam-ZAC les Vallées- 60 110 AMBLAINVILLE, à compter du 1^{er} novembre 2023, pour une durée de 36 mois, soit 544,50 € H.T par an.

Fait à Bernes-sur-Oise, le 13/11/2023

Le Maire,

Olivier ANTU



DATE DE PUBLICATION : 16 NOV. 2023

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication pour voie d'affichage.
Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application télécours citoyens accessible par le biais du site www.telrecours.fr.*